



Loiron-Ruillé

LAVAJ MAYENNE

aménagements

## AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA GUERTIÈRE

# PA-02 – Projet Architectural, Paysager et Environnemental

### DEPARTEMENT

MAYENNE (53)

### COMMUNE

LOIRON-RUILLÉ

### MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de LOIRON-RUILLÉ

### MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

SEM Laval Mayenne Aménagements

Phase	Lot
PERMIS D'AMÉNAGER	VRD - Paysage

Indice	Date	Modification
Ind1	08/12/23	Version initiale

22-116\_PA02\_PAPE\_ind1\_08-12-2023.docx



PAYSAGISTE - CONCEPTEUR  
URBANISME  
INGENIERIE VRD

02 52 35 02 15 | projets@urbaterra.fr  
46, rue Jean Bodin 49000 ANGERS

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>État initial du site et de ses abords</b> .....	<b>4</b>
1.1	Situation géographique .....	4
1.2	Situation cadastrale .....	4
1.3	Situation règlementaire .....	5
1.3.1	Plan Local d'Urbanisme .....	5
<b>2</b>	<b>Analyse urbaine</b> .....	<b>6</b>
2.1	Topographie .....	6
2.2	Circulations et accès .....	6
2.2.1	Circulations routières et accès .....	7
2.2.2	Circulations douces .....	8
2.3	Bâti et équipements .....	9
2.3.1	Bâti .....	9
2.3.2	Équipements sportifs .....	10
2.4	Paysage .....	10
2.4.1	Les haies bocagères .....	11
2.4.2	Les haies horticoles .....	12
2.4.3	Les zones de prairie .....	12
2.4.4	Les parcelles agricoles .....	12
2.4.5	Les espaces verts aménagés .....	12
2.4.6	Les terrains sportifs .....	13
2.5	Réseaux .....	13
2.5.1	Réseaux d'assainissement .....	13
2.5.2	Réseaux souples .....	13
<b>3</b>	<b>Présentation du projet</b> .....	<b>14</b>
3.1	Description générale des aménagements .....	14
3.2	Décomposition par secteurs .....	15
3.2.1	Secteur 1 : Parking .....	15
3.2.2	Secteur 2 : Parvis .....	18
3.2.3	Secteur 3 : Aire de loisirs .....	20
3.3	Terrassements .....	24
3.4	Approche environnementale .....	24
3.5	Les réseaux .....	24
3.5.1	Gestion EP .....	24

3.5.2	Réseau EU .....	26
3.5.3	Réseau électrique.....	26
3.5.4	Eau potable.....	26
3.5.5	Éclairage .....	26

# 1 État initial du site et de ses abords

## 1.1 Situation géographique

LOIRON-RUILLÉ est une commune nouvelle née du regroupement des deux communes déléguées de Loiron et de Ruillé-le-Gravelais. Elle est située dans le département de la Mayenne (53), en région Pays de la Loire, à environ 15 Km à l'Ouest de Laval.

Au recensement de 2020, Loiron-Ruillé compte 2740 habitants sur un territoire de 3 986 ha.



Le projet se situe à la jonction de ces deux communes déléguées. Le site accueille actuellement sur une partie des équipements sportifs, le reste étant occupé par des terres agricoles. Le site borde la Rue de Bretagne (RD n°252) au Sud qui relie les deux centres urbanisés.

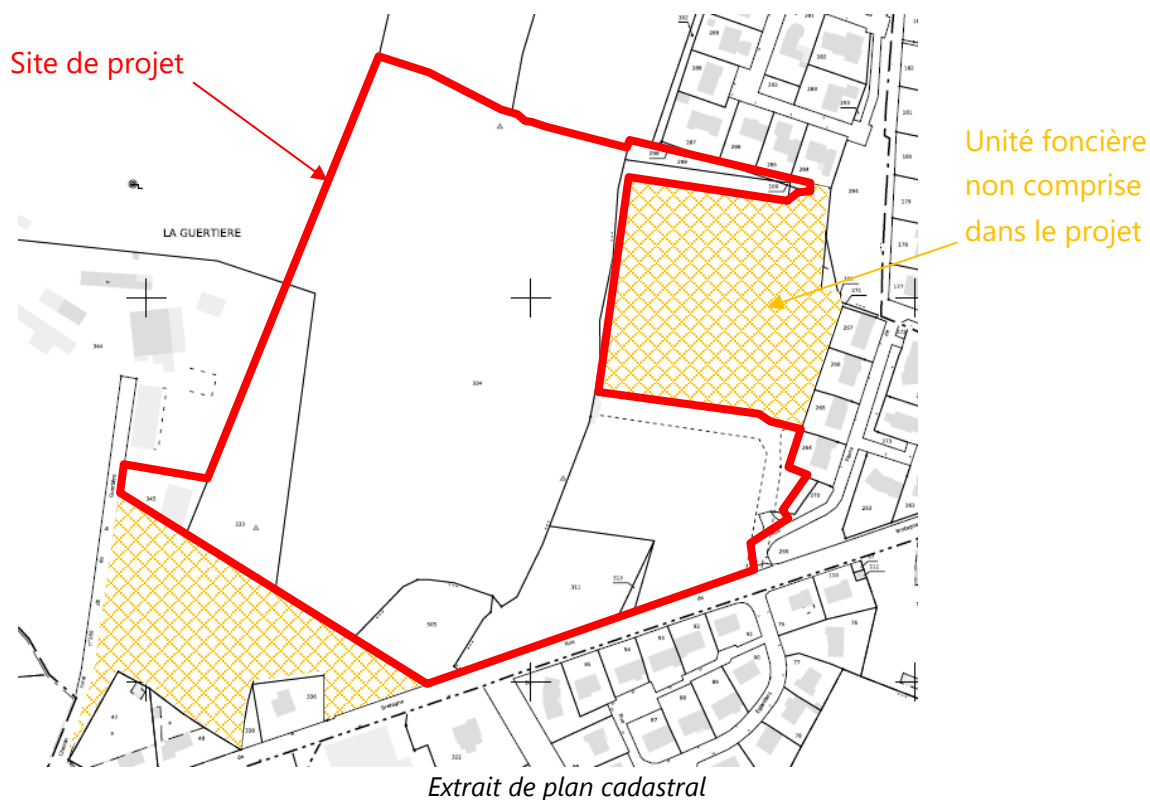
## 1.2 Situation cadastrale

Les parcelles cadastrales constituant l'unité foncière du lotissement sont les suivantes :

<b>Références cadastrales</b>	000 ZT 100 000 ZT 270 partie 000 ZT 296 partie 000 ZT 299 000 ZT 301 partie 000 ZT 305 partie 000 ZT 311
-------------------------------	--

	000 ZT 313 000 ZT 315 partie 000 ZT 333 partie 000 ZT 334 partie 000 ZT 345 partie
<b>Domaine public</b>	182 m <sup>2</sup>
<b>Contenance cadastrale totale</b>	76 822 m <sup>2</sup>
<b>Surface graphique du projet</b>	61 948 m <sup>2</sup> *

\* Estimation de surface graphique sous réserve de validation par un bornage contradictoire du périmètre



## 1.3 Situation réglementaire

### 1.3.1 Plan Local d'Urbanisme

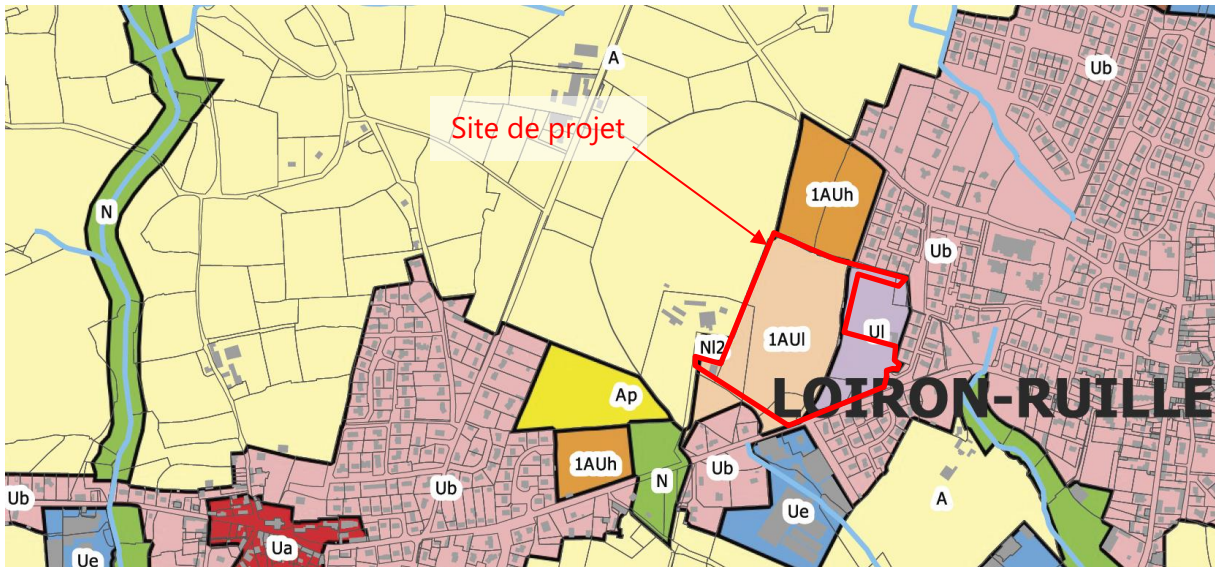
Ce projet est inscrit en zone 1AUI et en zone UI du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal du Pays de Loiron.

« Les zones 1AUI sont des secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation et à recevoir les installations, constructions et équipements publics, de sport et de loisirs. »

Extrait PLUi, zone 1AUI, Caractéristiques de la zone

« La zone UL est destinée à recevoir les installations, constructions, et équipements publics, de sports et de loisirs. »

Extrait PLUi, zone UI, Caractéristiques de la zone



Implantation parcelle de projet, extrait plan de zonage PLUi

Une partie de la zone UL et 1AUI ainsi que la zone UB se situent hors du périmètre de projet et constituent une unité foncière non comprise dans l'aménagement.

## 2 Analyse urbaine

### 2.1 Topographie

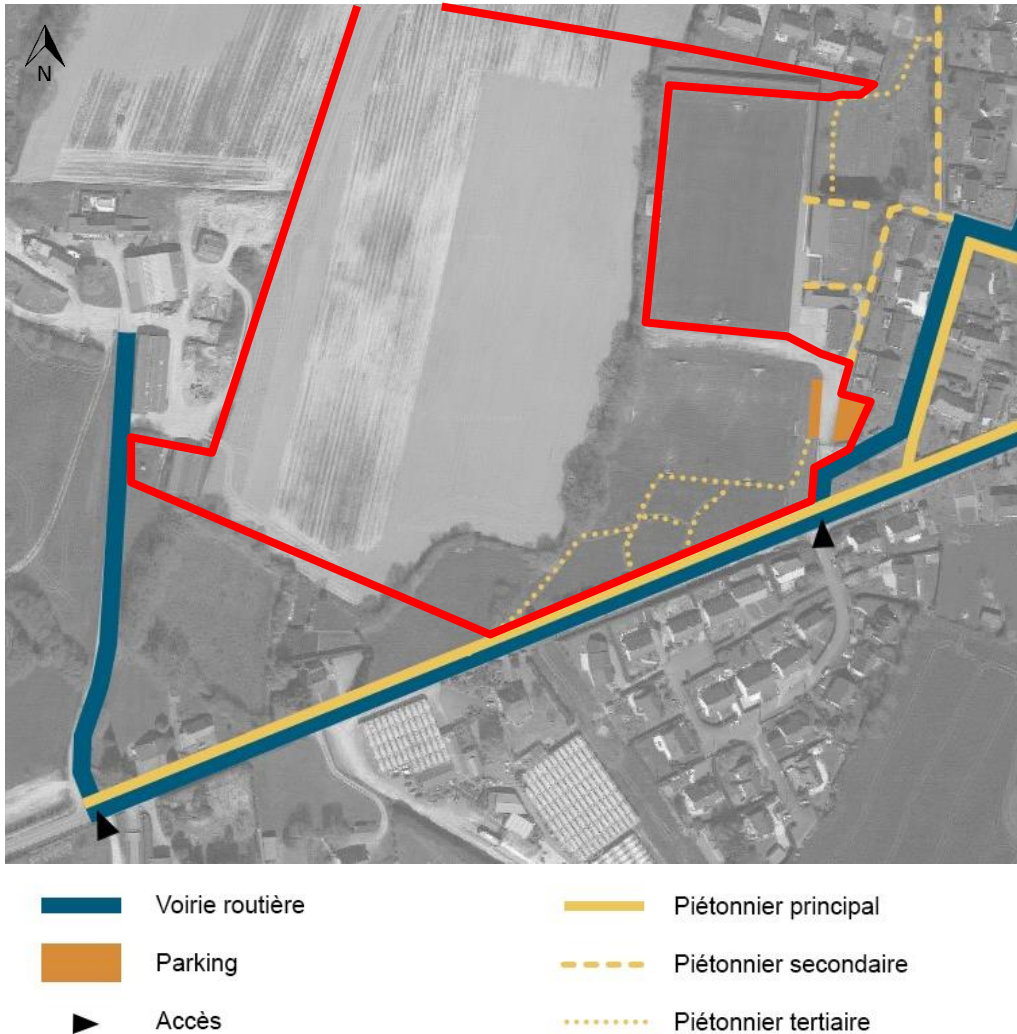
Le site de projet présente un dénivelé naturel orienté Nord/Sud. Les points hauts du site se situent au Nord, alors que la partie basse se situe le long de Route départementale au Sud.

On note la présence d'un accident topographique entre le terrain d'honneur, les équipements sportifs et les parcelles agricoles. Des terrassements ont probablement dû être réalisés afin de respecter les normes des équipements sportifs.

### 2.2 Circulations et accès

Le site de projet est desservi principalement par deux types de circulations à savoir une circulation de type routière et une circulation piétonne. Les circulations cyclables ne sont pas matérialisées sur le site, mais elles semblent être mutualisées avec les axes piétonniers. Toutefois les gabarits de voies ne sont pas prévus pour accueillir de façon sécuritaire et confortable ces deux types de déplacements.





### 2.2.1 Circulations routières et accès

Le site est accessible principalement depuis la route départementale située au Sud. Cet axe routier relie les deux zones urbanisées de Ruillé-le-Gravelais et Loiron. Cette grande ligne droite routière est aujourd'hui empruntée par de nombreux usagers (voitures, véhicules lourds, véhicules agricoles). Son caractère linéaire permet une prise de vitesse des véhicules ce qui implique une zone dangereuse et des nuisances pour les usagers et les habitants.

La route départementale dessert deux rues secondaires donnant accès au projet :

- *La Rue Pierre de Coubertin,*
- *Le chemin menant au lieu-dit de la Guertière.*



### La rue Pierre de Coubertin

La rue Pierre de Coubertin dessert le centre sportif à l'Est de la parcelle. Elle est empruntée par les automobilistes se rendant dans les quartiers d'habitation limitrophes ou au complexe sportif. Les cars utilisent également cet axe routier pour accéder au stade. L'accès bénéficie d'une large ouverture visuelle ce qui permet de sécuriser les entrées et sorties du site.



### Le chemin rural n°166 menant au lieu-dit de la Guertière

Cette route dessert le lieu-dit de la Guertière aujourd'hui occupé par une exploitation agricole. Cet axe est composé d'une chaussée en enrobé et de bas cotés enherbés accompagnés de fossés. Cette voie donne accès au parking positionné à proximité des terrains sportifs au Sud-Ouest du site.

## 2.2.2 Circulations douces

Les circulations douces se concentrent principalement le long de la Route départementale et au niveau des équipements sportifs et des quartiers d'habitation. Nous relevons 3 niveaux de piétonniers sur le secteur :

- Les piétonniers principaux : Situés le long des axes routiers, ils ont une largeur relativement conséquente et sont séparés des chaussées par une bande végétale ou une bordure (zone sécuritaire). Ils sont en matériaux sablés ou enrobés.
- Les piétonniers secondaires : ce sont des cheminements inter-quartier dissociés de la voirie. Ils permettent de relier les équipements et les zones urbaines entre eux. Ils sont principalement constitués en matériaux perméables de type stabilisés ou arène granitique.
- Les piétonniers tertiaires : ce sont des cheminements tracés en gestion différenciée (tonte) et/ou par le passage répété des usagers. Ils témoignent de déplacements instinctifs sur le site.



*Piétonniers principaux*



*Piétonniers secondaires*







*Piétonniers tertiaires*



## 2.3 Bâti et équipements



- |   |                           |   |                                |   |                                      |
|---|---------------------------|---|--------------------------------|---|--------------------------------------|
| ① | Terrain de foot d'honneur |  | Bâtiment sportif               |  | Exploitation agricole hors périmètre |
| ② | Terrain d'entraînement    |  | Bâtiment exploitation agricole |  | Zone d'habitation hors périmètre     |
| ③ | Terrain de tennis         |   |                                |   |                                      |

Le site de projet est principalement composé d'équipements sportifs et de terrains agricoles, toutefois, il est en interaction directe avec des zones urbanisées à vocation d'habitations individuelles.

### 2.3.1 Bâti

Ces quartiers d'habitations sont composés de parcelles avec maisons de plain-pied ou R+1 et de jardins privés.

On note également la présence d'une exploitation agricole sur le lieu-dit de la Guertière au Nord. Une partie de l'exploitation, dont un bâtiment, est intégrée dans le périmètre d'étude.

### 2.3.2 Équipements sportifs

Des équipements sportifs sont présents à l'Est et à l'Ouest du site. Des bâtiments dédiés sont implantés à proximité des terrains pour le stockage du matériel, les vestiaires, les bureaux... Ces locaux sont utilisés par les associations sportives de la commune. Le club house a fait l'objet de travaux en 2017 notamment en termes d'accessibilité.

Outre les bâtiments, des terrains sportifs sont présents sur le site tel que :

- *Un terrain d'honneur,*
- *Un terrain d'entraînement,*
- *Un terrain de tennis.*

Ces terrains sont tous utilisés pour des entraînements ou des compétitions sportives.



*Terrain d'honneur*



*Terrain d'entraînement*



*Terrain de tennis*

## 2.4 Paysage

Le site de projet est composé de plusieurs typologies d'espaces paysagers à savoir :

- *Des haies bocagères,*
- *Des haies horticoles,*
- *Des zones de prairie,*
- *Des parcelles agricoles,*
- *Des espaces verts aménagés,*
- *Des terrains sportifs.*

Chaque espace a une fonction qui lui est propre et est entretenu de manière particulière par la commune ou les propriétaires des terrains.



- |                      |                     |                       |
|----------------------|---------------------|-----------------------|
| ●●●●● Haie bocagère  | ■ Zone de prairie   | ■ Espace vert aménagé |
| ■■■■■ Haie horticole | ■ Parcelle agricole | ■ Terrain sportif     |

### 2.4.1 Les haies bocagères



Les haies bocagères sont des marqueurs dans le paysage. Elles apportent une verticalité au terrain et contribuent au séquençage des espaces. Elles contribuent également au maintien de la biodiversité faunistique et floristique sur le site. Ce sont des corridors écologiques à conserver pour le transit de la faune sur le territoire. Elles contribuent également au rendement des parcelles agricoles et les séparent entre elles.



### 2.4.2 Les haies horticoles



Les haies horticoles sont présentes à proximité des infrastructures sportives et routières. Elles ont pour fonction d'accompagner les cheminements et de délimiter les espaces entre eux. Ce sont également des brises vues qui protègent et séparent les habitations. Elles sont composées essentiellement d'essences horticoles et peuvent être monospécifiques (une essence) ou plurispécifiques (plusieurs essences).

### 2.4.3 Les zones de prairie



Certaines zones sur le site sont laissées libres d'aménagement. Elles sont contenues par un entretien ponctuel (fauche, tonte, débroussaillage). Ces espaces sont des respirations et sont principalement situées dans les interstices entre les parcelles aménagées. Ce sont également des zones humides pour certaines.

### 2.4.4 Les parcelles agricoles



Situées principalement en arrière-plan par rapport à la route départementale, ces parcelles agricoles sont entretenues par les exploitations agricoles aux alentours. On y retrouve des parcelles de cultures ou des pâturages sur les zones humides. Ces espaces sont séparés entre eux par les haies bocagères ou par des voies routières. Le long du stade de foot, le terrain cultivé est situé en hauteur et séparé des équipements sportifs par un talus.

### 2.4.5 Les espaces verts aménagés



Des espaces verts sont aménagés à proximité des équipements sportifs et des quartiers d'habitation. Deux types de gestions différentes sont réalisés sur ces espaces :

- *Une gestion différenciée (fauche et tonte des cheminements),*
- *Une gestion classique (tonte, taille, élagage...).*

Ces espaces sont à destination des usagers ou sont des zones de passage entre deux lieux.



## 2.4.6 Les terrains sportifs



La zone d'équipements à l'Est du site accueille le terrain de foot d'honneur ainsi qu'un terrain d'entraînement. Historiquement, cette zone d'équipements était allouée à la commune de Loiron, tandis que la seconde zone plus à l'Ouest et hors périmètre appartenait à la commune de Ruillé-le-Gravelais.

## 2.5 Réseaux

### 2.5.1 Réseaux d'assainissement

Un réseau eaux usées est existant :

- *Sous la RD n°252 côté bourg de Loiron à partir de la Rue des Églantiers,*
- *Rue Pierre de Coubertin.*

La station d'épuration de la commune est située à environ 1 kilomètre à vol d'oiseau au Sud-Est du projet.

Un réseau eaux pluviales est existant en partie sous la RD N°252, sous le cheminement piéton au Nord de la voie. Au vue des profondeurs et de sa position, cela laisse supposer qu'il s'agit d'anciens fossés busés. Des grilles de captage sont existantes sur ce réseau.

Au niveau du chemin rural N°166, le fossé se termine en noue plantée plus large sur le domaine public. Dans sa partie Est, un bassin non clôturé est existant dans la zone de loisirs située entre le terrain d'honneur et l'arrière des maisons de la Rue Pierre de Coubertin.

### 2.5.2 Réseaux souples

Le réseau télécom est existant en aérien sur le chemin rural n°166. Le réseau télécom est existant en souterrain sur la Route Départementale n°252 et la Rue Pierre de Coubertin.

Le réseau basse tension est existant en aérien sur le Chemin rural n°166 et la Route Départementale n°252 pour alimenter les maison en diffus sur la route.

Le réseau basse tension est existant en souterrain sur la Route Départementale n°252 et la Rue Pierre de Coubertin.

Le réseau Haute tension est existant en aérien sur la Route Départementale n°252.

Le réseau Haute tension est existant en souterrain sur la Rue Pierre de Coubertin.

Le réseau basse tension n'est pas existant en continu sur le RD n°252 entre les deux bourgs.

Le réseau éclairage public est existant via des candélabres en souterrain sur la Route Départementale n°252 et la Rue Pierre de Coubertin.

Aucun éclairage n'est existant sur le RD n°252, à mi-chemin entre les deux bourgs.

Le réseau eau potable est existant sur le Chemin rural N°166, la Route Départementale n°252 et la Rue Pierre de Coubertin.

À proximité directe du projet, deux bornes incendies sont présentes à l'intersection de la RD n°252 et de la Rue des Églantiers et à l'intersection de la RD n°252 et du Chemin Rural n°166.

## 3 Présentation du projet

### 3.1 Description générale des aménagements

La commune de LOIRON-RUILLÉ souhaite créer un lien entre ses deux zones urbanisées par le biais de la création d'une aire de loisirs regroupant différentes activités sportives. Le projet s'inscrit sur une surface de 6,2 hectares.

Il a pour objectif de créer un espace commun à vocation de loisirs et sportive. Il marque la fusion des deux communes et a pour but :

- *D'y intégrer de nouveaux espaces de pratiques sportives et de loisirs,*
- *De repenser l'esthétique et la fonctionnalité de l'espace,*
- *De diversifier et moderniser les équipements et aménagements déjà existants.*

Ce projet permet d'accompagner le développement de la commune et de répondre aux besoins actuels et futurs.

Notre volonté est de créer un cadre de vie qualitatif et durable, qui s'intègre dans l'environnement de la commune, qui favorise l'échange et le lien entre les habitants de la commune.

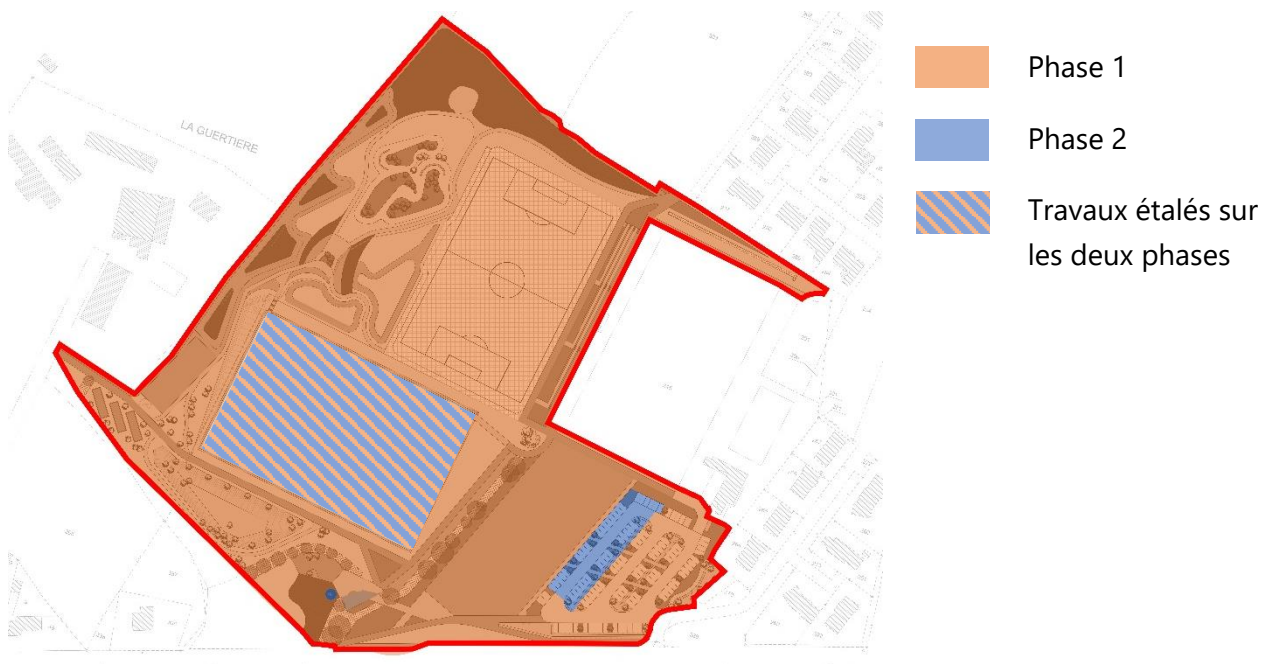


Schéma des différentes phases du projet

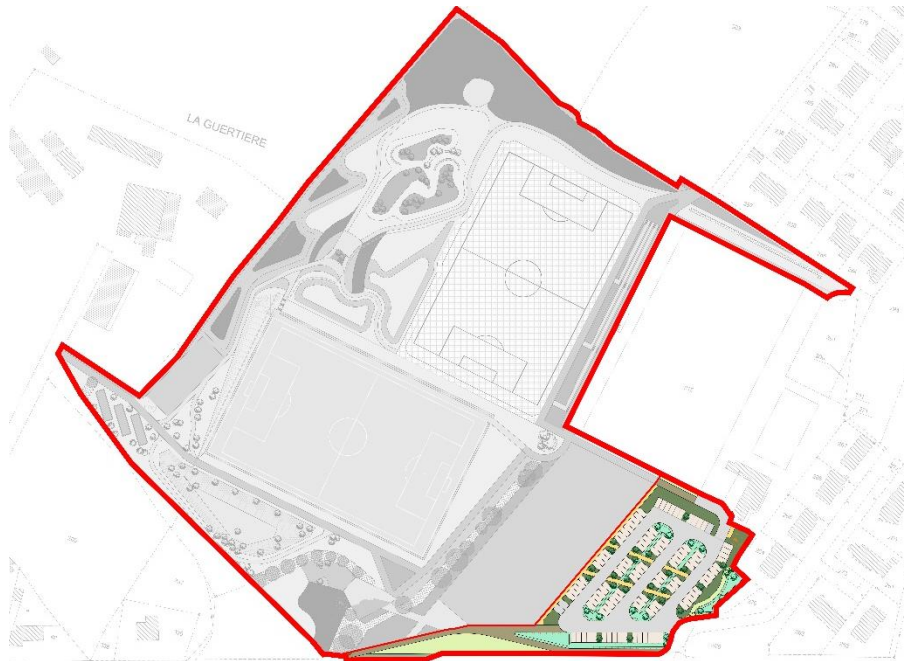
Le projet sera découpé en deux phases de travaux :

- **Phase 1** : Pump track, terrains de pétanque extérieurs et leurs WC, branchements des bâtiments communaux, parvis, aire de jeux, 2/3 du parking et ses WC, terrassements du terrain d'entraînement, gradins entre le terrain synthétique et le terrain d'honneur.
- **Phase 2** : WC du parvis, finitions et mise aux normes du terrain d'entraînement, 1/3 du parking.

La maîtrise d'ouvrage du terrain synthétique est à LAVAL AGGLOMERATION

## 3.2 Décomposition par secteurs

### 3.2.1 Secteur 1 : Parking



Localisation du secteur 1 : Parking

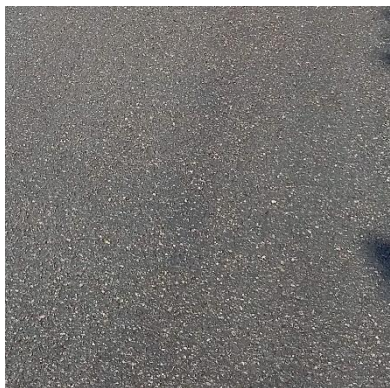
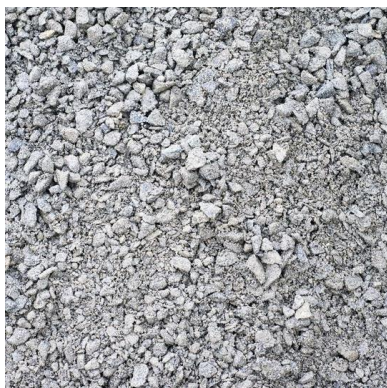
#### 3.2.1.1 Revêtements

Le projet prévoit la création d'une large zone de stationnement dont plusieurs places PMR. L'implantation de ce nouveau parking implique la création de nombreuses surfaces minérales (voiries, stationnement, piétonnier...) ce qui induit un questionnement sur l'imperméabilisation des sols.

Ainsi, le projet prévoit d'utiliser au maximum des matériaux perméables permettant une infiltration des eaux sur place. Les surfaces de circulation seront réfléchies en matériaux permettant un usage plus intensif et pérenne.

Le choix et la mise en place des matériaux seront adaptés aux usages créés.



Liste non exhaustive de matériaux envisagés :*Voirie et stationnement PMR**Stationnements**Piétonniers***3.2.1.2 Bordures et signalisation**

Le projet prévoit également la mise en place de bordures au besoin.

Les signalisations de polices (PMR, panneaux de circulations, etc...) ainsi que les marquages au sol spécifiques seront mis en place conformément à la réglementation.

**3.2.1.3 Mobiliers**

Le projet prévoit la fourniture et la mise en place de mobiliers tels que (liste non exhaustive) :

- *Des madriers bois (bloc-roue),*
- *Des supports vélos,*
- *Des corbeilles,*
- *Des potelets amovibles.*

Liste non exhaustive de mobiliers envisagés :*Bloc-roue**Potelets bois*



*Corbeille**Support vélos*

### 3.2.1.4 Approche paysagère

Le parking étant minéral, il est impératif que celui-ci soit planté d'arbres et d'arbustes afin de limiter l'effet d'îlot de chaleur. Les grandes surfaces ouvertes pourront être en engazonnement ou semées en prairie fleurie. Elles accueilleront aussi les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Les végétaux utilisés pour ce projet nécessiteront peu d'entretien et seront principalement d'essences locales afin de permettre une meilleure intégration du projet dans son environnement. Une pérennité végétale continue au fil des mois sera indispensable afin de conserver un esthétisme et une présence végétale. Cela passera notamment par des hauteurs de végétations diverses et des catégories végétales multiples qui viendront créer un jeu de textures et de verticalité.

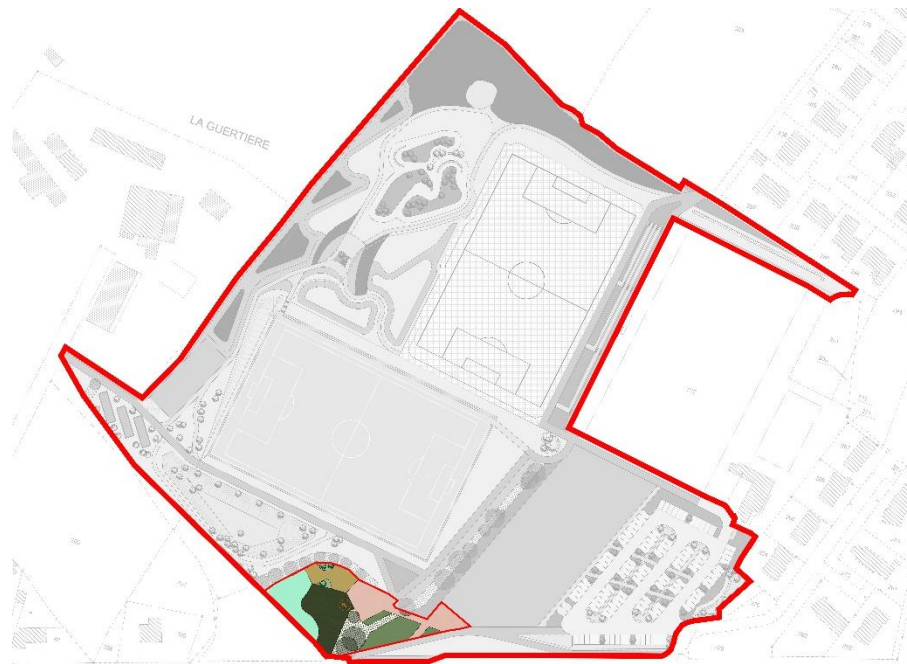
Liste non exhaustive des ambiances paysagères envisagées :

*Noues végétalisées et plantées**Prairie fleurie**Massif parking*

### 3.2.1.5 Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales du parking seront gérées en partie via un système de noues et de bassin d'infiltration le long des stationnements. Une rétention sous stationnement sera mise en place sous une partie des places.

### 3.2.2 Secteur 2 : Parvis



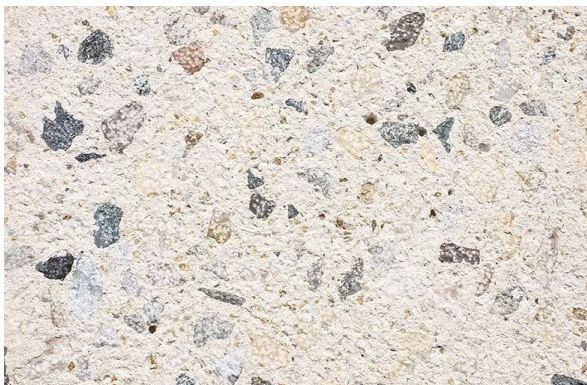
Localisation du secteur 2 : Parvis

#### 3.2.2.1 Revêtements

Le parvis est une zone centrale du projet. Il dessert l'ensemble des espaces de la zone. Il fait également office de transition entre la voirie et les espaces verts de la zone de loisirs. Son usage très passant implique une minéralisation de cette zone.

L'aire de jeux sera quant à elle réalisée en matériau souple respectant les normes de sécurité.

Liste non exhaustive de matériaux envisagés :



Parvis



Aire de jeux



### 3.2.2.2 Mobiliers

Le projet prévoit la fourniture et la mise en place de mobiliers tels que (liste non exhaustive) :

- Des bancs,
- Des corbeilles,
- Des jeux pour enfants.



*Bancs*



*Corbeille*



*Jeux pour enfants*

### 3.2.2.3 Approche paysagère

La conception paysagère prend appui sur le paysage existant et notamment les haies bocagères formées d'arbres de haut jet. Ces espaces sont à conserver et valoriser pour leur intérêt écologique, visuel et d'ombrage.

En complément, des massifs et des arbres seront plantés de manière à densifier l'ombrage et marquer le caractère végétal du lieu. Un bassin de rétention viendra capter les eaux pluviales d'une partie du site. Il pourra être engazonné à l'aide d'un mélange pour milieux humides.

Les végétaux utilisés pour ce projet nécessiteront peu d'entretien et seront principalement d'essences locales afin de permettre une meilleure intégration du projet dans son environnement. Une pérennité végétale continue au fil des mois sera indispensable afin de conserver un esthétisme et une présence végétale. Cela passera notamment par des hauteurs de végétations diverses et des catégories végétales multiples qui viendront créer un jeu de textures et de verticalité.

Liste non exhaustive des ambiances paysagères envisagées :



*Parvis minéral et végétal*



*Intégration du parvis*

### 3.2.3 Secteur 3 : Aire de loisirs



*Localisation du secteur 3 : Aire de loisirs*

#### 3.2.3.1 Revêtements

Plusieurs typologies de piétonniers sont répertoriés sur ce secteur de projet. Les piétonniers principaux devront supporter le passage régulier de piétons et de vélos ainsi que les véhicules d'entretien. Pour faciliter le passage leur largeur sera de 3,50m. Des piétonniers secondaires de largeur de 2,00m seront implantés sur les secteurs plus reculés. Ce sont des chemins de promenade et de desserte des zones sportives. Des cheminements tertiaires de 2,00m auront pour fonction de délimiter des zones de passage occasionnel dont notamment l'arrière du bassin et le fond du pump track.



Un parvis secondaire ainsi qu'une placette seront créés de part et d'autre du pump track. Ce dernier sera réalisé en matériau carrossable.

Ainsi, le projet prévoit d'utiliser au maximum des matériaux perméables permettant une infiltration des eaux sur place. Les surfaces de circulation seront réfléchies en matériaux permettant un usage plus intensif et pérenne.

Le choix et la mise en place des matériaux seront adaptés aux usages créés.

Liste non exhaustive de matériaux envisagés :



*Piétonniers principaux*



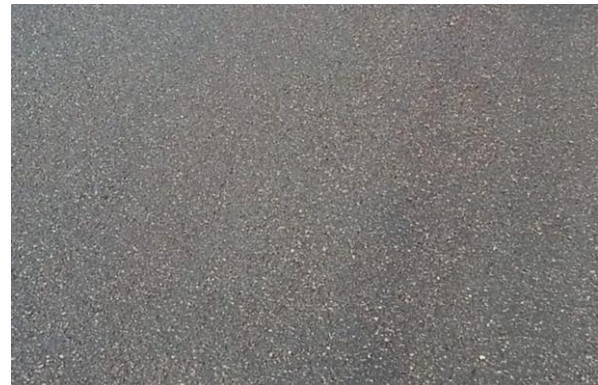
*Piétonniers secondaires*



*Piétonniers tertiaires*



*Parvis et placette*



*Pump park*

### **3.2.3.2 Mobiliers et maçonneries**

Le projet prévoit la fourniture et la mise en place de mobiliers tels que (liste non exhaustive) :

- *Des assises,*
- *Des corbeilles,*
- *Des supports vélos,*
- *Des tables de pique-nique,*
- *Des potelets amovibles,*
- *Des terrains de pétanque,*
- *Un pump track,*
- *Un gradinage.*





*Bancs*



*Assises*



*Corbeille*



*Support vélos*



*Table de pique-nique*



*Potelets*



*Terrain de pétanque*



Un large gradinage prendra place entre le terrain de foot synthétique et le terrain d'honneur. Il sera implanté sur le talus existant et gèrera la différence de niveau entre les deux espaces.



*Pump track*



*Gradinage*

### 3.2.3.3 Approche paysagère

De nombreuses haies bocagères sont actuellement répertoriées sur le site. Outre ces haies, la végétation est principalement composée de strates basses herbacées. Le projet tend à renforcer les corridors écologiques et les continuités entre les haies bocagères conservées. De plus, de larges espaces seront plantés en strates hautes (arbustes et arbres) afin de garantir des zones d'ombrage en plusieurs endroits du lieu.

Le terrain sportif sera traité en engazonnement tandis que les larges plaines ouvertes pourront être semées en prairie afin de limiter l'entretien.

De plus, la palette végétale sera réfléchi de manière à offrir des ambiances différentes au fil des quatre saisons. Cette palette tendra vers un aspect naturaliste dans l'idée de s'intégrer au mieux et de valoriser les paysages existants. Des massifs arbustifs et plus complexes seront implantés à proximité des zones de loisirs et des places de regroupement.

Liste non exhaustive des ambiances paysagères envisagées :



*Bosquet boisement*



*Merlons plantés*



*Zones arborées*



*Prairie**Terrains de sport**Massifs*

### 3.3 Terrassements

Les terrassements seront menés en déblais/remblais et limiteront au maximum l'évacuation de terres excédentaires. Ainsi les déblais issus de la gestion des eaux pluviales et/ou des terrassements des aménagements seront directement retravaillés en talus sur la partie Nord-Ouest du site. Ils serviront à l'intimité sonore et visuel de certaines parties du parc.

L'ensemble des terrassements sera réalisé par temps sec permettant une meilleure qualité des sols. La mise en place des déblais en remblais sera compactée par couche de 30 cm en fonction des besoins.

### 3.4 Approche environnementale

De nombreuses haies bocagères sont actuellement répertoriées sur le site. Outre ces haies, la végétation est principalement composée de strates basses herbacées. Le projet tend à renforcer les corridors écologiques en renforçant les continuités entre les haies bocagères conservées. De plus, de larges espaces seront plantés en strates hautes (arbustes et arbres) afin de garantir des zones d'ombrage en plusieurs endroits du lieu.

De plus, la palette végétale sera réfléchi de manière à offrir des ambiances différentes au fil des quatre saisons. Cette palette tendra vers un aspect naturaliste du parc dans l'idée de s'intégrer au mieux et de valoriser les paysages existants.

### 3.5 Les réseaux

#### 3.5.1 Gestion EP

La création de tous les aménagements induit une imperméabilisation des sols. Plusieurs modes de gestion des eaux pluviales issues des ruissellements sont intégrés au projet.

Ils prendront différentes formes (liste non exhaustive) :

- De bassin de rétention et d'infiltration,
- De noues,
- De tranchées drainantes,
- De rivières sèches.

Des tranchées drainantes seront réalisées autour du terrain d'entraînement afin de capter les eaux de ruissellement.

Des noues seront réalisées sur le parking afin de gérer ses eaux.

La rivière sèche captera les eaux de ruissellement issues de l'ensemble du secteur Nord avant de se rejeter dans le bassin au Sud.

L'ensemble des ouvrages de gestion seront plantés et intégrés aux aménagements paysagers du projet. Les végétaux plantés seront adaptés aux zones humides et à la typologie du terrain. Le reste des surfaces en strate basse pourront être en mélange fleuri pour prairie humide.



*Bassin de rétention*



*Noues*



*Tranchée drainante*



*Rivière sèche*

---

### **3.5.2 Réseau EU**

Le projet prévoit la mise en place de sanitaires publics et la viabilisation de deux îlots (bâtiments communaux) qui seront raccordés au réseau existant Rue de Bretagne.

Une demande de branchement sera réalisée pour le raccordement de ces équipements au réseau public.

### **3.5.3 Réseau électrique**

Les sanitaires seront alimentés en électricité depuis le réseau existant. Des raccordements en électricité sont prévus entre le terrain synthétique et le terrain d'entraînement ainsi que sur les îlots viabilisés. Une demande de branchement sera réalisée pour le raccordement des équipements au réseau public.

### **3.5.4 Eau potable**

Le projet prévoit la mise en place de sanitaires publics sur le parvis, le parking et à proximité des terrains de pétanque. Ils seront raccordés au réseau existant Rue de Pierre Coubertin. Un point d'eau est mis en place sur la zone de loisirs. Des raccordements en eau potable sont prévus sur l'îlot viabilisé à l'Est. Une demande de branchement sera réalisée pour le raccordement de ces équipements au réseau public.

### **3.5.5 Éclairage**

Le projet prévoit la pose de mâts d'éclairage sur le parking, le parvis et les terrains de sport qui seront raccordés sur réseau existant Rue Pierre de Coubertin. Le projet d'éclairage devra être étudié avec le concessionnaire réseau et le matériel choisi en concertation avec la commune. Les mâts d'éclairage existants ainsi que l'alimentation de l'ancien terrain d'entraînement seront déposés.